

LETTRÉ D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

Année scolaire 2021-2022

MISE À JOUR FAQ DU 12/01/2022

GESTION DES CAS CONFIRMÉS POUR LES ÉLÈVES DU 1ER DEGRÉ



I) Connaissance d'un cas confirmé : Le/la Directeur (-trice) informe IMMEDIATEMENT la cellule COVID de la DSDEN qui fera le lien avec l'IA-DASEN, l'ARS et la circonscription :

! UN AUTOTEST POSITIF DOIT TOUJOURS ÊTRE CONFIRMÉ PAR UN TEST ANTIGÉNIQUE (TAG) OU PCR (Salivaire ou nasopharyngé)

→ Il adresse un mail à l'adresse : covid07@ac-grenoble.fr

→ S'il a besoin de conseils il appelle le 04 26 53 80 61 ou le 04 26 53 80 65 ou le 04 75 66 93 15

Il transmet par mail les informations sur le cas confirmé et précise un numéro de téléphone où il peut être joignable rapidement (portable ou ligne directe)

Nom/ Prénom/ date de naissance/ classe / nombre d'enfants dans la classe

Numéro de téléphone des responsables légaux

Symptomatique : oui – non Si oui : date d'apparition des symptômes

Date du test / Date du dernier contact école

→ Retour à l'école du cas confirmé :

Isolément de 5 jours si le test antigénique ou PCR (nasopharyngé ou salivaire) réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Isolément de 7 jours dans le cas contraire

II) Comment identifier un cas contact à l'école ?

Si le cas confirmé est symptomatique, il est contagieux 48h avant le début des signes.

Si le cas confirmé est asymptomatique, il est contagieux 7 jours avant la date du test positif

CAS CONFIRMÉ ÉLÈVES : Identification des cas contacts:

• **Dans la classe :** l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que tous les élèves de la classe deviennent cas contacts .

Conséquence = la classe est ouverte pour tous les élèves présentant un autotest négatif à J0.

Il est obligatoire de faire un 2ème test (J+2) puis un 3ème (J+4) après le premier test (autotests fournis par la pharmacie)

• **Dans l'école ou dans une autre classe :** en l'absence de port du masque si l'élève positif est en contact à moins de 2 mètres avec d'autres élèves, ou un adulte de l'école, dans un espace clos, ceux-ci deviennent cas contacts école (et le point ci-dessus s'applique de la même manière)

Conséquence = les cas contacts font un autotest à J0 puis J+2 et J+4

CAS CONFIRMÉ ADULTES :

• Dès lors qu'il porte un masque fourni par l'éducation nationale grand public de catégorie 1, les élèves ne sont pas considérés comme cas contacts.

Conséquence = PAS DE TEST OBLIGATOIRE

III) Le/la directeur (-trice) informe dès que possible les familles de tous les contacts (dans la classe et hors de la classe) pour qu'elles viennent récupérer les enfants. Les élèves que les parents ne pourraient venir chercher sont admis à poursuivre la journée ou la 1/2 journée de classe. Il transmet aux parents le courrier « [Modèles de message aux parents d'élèves contacts à risque premier degré](#) » (envoi par mail ou remis en main propre) ;

Ce courrier vaut prescription d'autotest en pharmacie et autorisation d'absence pour l'employeur (pour les parents qui ne peuvent pas télétravailler).

→ Retour à l'école des « cas contacts » identifiés sur le temps scolaire :

• **L'élève a un autotest négatif :** il peut revenir à l'école avec l'attestation sur l'honneur : [ICI](#) et doit réaliser deux nouveaux autotests à J+2 et J+4 à compter du 1er test.

Si il ne présente pas l'attestation sur l'honneur, l'accueil de l'enfant est suspendu pour une durée de 7 jours.

• **L'élève a un test positif :** Il prend le statut de cas confirmé et doit s'isoler 5 jours si le test antigénique ou PCR (nasopharyngé ou salivaire) réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h (aux premiers symptômes ou à la date du test si asymptomatique), dans le cas contraire l'isolement est de 7 jours.

→ Retour à l'école des « cas contacts » identifiés au sein de sa famille

• L'élève réalise immédiatement un test antigénique ou PCR, puis les autotests à J+2 et J+4 et poursuit les apprentissages si les résultats sont négatifs.

L'élève ayant contracté la COVID-19 depuis moins de 2 mois n'a pas besoin d'être isolé, ni testé.



Il n'y a plus lieu de fermer la classe si trois cas positifs sont identifiés.

IV) Le/la directeur (-trice) informe tous les personnels et toutes les familles de la situation (proposition de courrier d'information générale suite à l'annonce cas de Covid 1er degré pour les parents) : [ICI](#)

IL APPARTIENT AUX SEULES AUTORITÉS SANITAIRES D'ASSURER L'IDENTIFICATION DES CONTACTS À RISQUE HORS MILIEU SCOLAIRE (FAMILLE, CONTACTS SOCIAUX DIVERS, TRANSPORTS SCOLAIRES...).